

FICHE CREEE

FICHES CREEES e.p.c

Nom : **Abel**  
 Prénoms : *Benoit Auguste* Surnoms :  
 N° le *27 8<sup>br</sup> 1893*, à *S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche* canton d' *HEYRIEUX*, département d' *ISERE*, résidant à *S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche* canton d' *HEYRIEUX*, département d' *ISERE*, profession de *cultivateur*  
 fils de *feu Benoît Antoine* et de *DUPRÉ Marie Victoire* domiciliés à *S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche* canton de *HEYRIEUX*, département d' *ISERE*  
 Marié le

Numéro matricule du recrutement : **1148**  
 Classe de mobilisation : *1913 1911 1909*  
 SIGNALEMENT.  
 Cheveux *châtains clairs*, Yeux *bleus*  
 Front *moyen*, Nez *rectiligne*  
 Visage *brun*, Renseignements physiologiques complémentaires :  
 Taille : 1 mètre *74* centimètres.  
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.  
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 Inscrit sous le n° *1* de la liste du canton d' *HEYRIEUX*  
 Classé dans la *5<sup>e</sup>* partie de la liste en 19 *13*.

Degré d'instruction : *2*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire
<i>99<sup>e</sup> Regt<sup>2</sup> Inf<sup>1</sup></i>		<i>6176</i>
<b>AFFECTATIONS</b> d'après guerre		
<i>88<sup>e</sup> Regt<sup>2</sup> d'Infanterie</i>		
<i>99<sup>e</sup> Regt<sup>2</sup> d'Infanterie</i>		
<b>SANS AFFECTATION</b>		

*M. Antoine, 30<sup>e</sup> partie auxiliaire pour tous de la C<sup>o</sup> de réforme de Lyon le 10 juin 1931. prévisibles permanentes 30% pour : sclérose des sommets pulmonaires avec emphysème, obscurité respiratoire des sommets - état général médiocre. Maintenu S<sup>4</sup> auxiliaire, pension pour = 30% art 9 C.R Lyon 28 juillet 1939 pour sclérose pulmonaire, tuberculose - emphysème - aux sommets obscurité respiratoire, expiration prolongée - Notification n° 364 104 du 8.11.40. Furent décidées - partant sept d'une CR de 3409 du 26.7.39 -*

Condaine *Meccore*  
 Passé le 1<sup>er</sup> Octobre 1923 classe 1911 de mobilisation  
 père de *deux* enfants (Art. 58 de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1923) *Parti de*  
*99<sup>e</sup> Regt<sup>2</sup> d'Infanterie Plan A*

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.  
 Réformé temporairement n° 1, invalidité temporaire 25% par Commission de Réforme du 17 octobre 1914 pour : "sclérose des sommets, cicatrice de l'avant bras gauche."  
 Passé le 29 Avril 1925 classe 1909 de mobilisation  
 père de *deux* enfants (Art. 58 de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1923)

Réforme temporaire renouvelée n° 1 proposée pour flexion, invalidité temporaire 25% par la Commission de Réforme de Lyon du 15 juillet 1925 pour "emphysème pulmonaire et sclérose des sommets, légère bronchite - cicatrice avant bras gauche" - Réforme temporaire renouvelée n° 1, proposée pour flexion temporaire invalidité 25% par la Commission de Réforme de Lyon du 19 mai 1926 pour "sclérose des sommets avec tendance à l'emphysème, état général bon. S.M - Cicatrice de l'avant bras gauche adhérent au cubitus sans gêne fonctionnelle"  
 Classe 3<sup>e</sup> partie auxiliaire, proposée pour flexion, invalidité temporaire 25% par la Commission de Réforme de Lyon du 14 octobre 1929 pour "emphysème pulmonaire sans râles ni silibances, sclérose discrète sans signes invalidité, rhumes saisonniers"  
 Maintenu 3<sup>e</sup> partie auxiliaire, proposé pour pension, invalidité permanente 20% art 9 par la C<sup>o</sup> de Réforme de Lyon du 14 juillet 1938 pour "Bronchite et emphysème - emphysème pulmonaire accentué"

*Inscrit au Corps et affecté au : comme colon pour Armée au front le 19 octobre 1914  
 Malade - maladie du 14.11.14  
 Inscrit le 18 Mars 1917 à la 12<sup>e</sup> CR  
 Affecté le 10 Mars 1917*

*Fait prisonnier le 11 mai 1917. Arrivé aux Dardes Internes à Mersbourg Sarrel  
 transféré à Giessen  
 Rapatrié d'Allemagne le 1-1-19  
 Partit au front le 3-2-19  
 Affilié C<sup>o</sup> M. R. le 28 mai 1919  
 Ten compte illimité jusqu'à 30<sup>e</sup> C<sup>o</sup> (bis) le 4 Sept - 1919.*

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
<i>1<sup>er</sup> septembre 1917</i>			

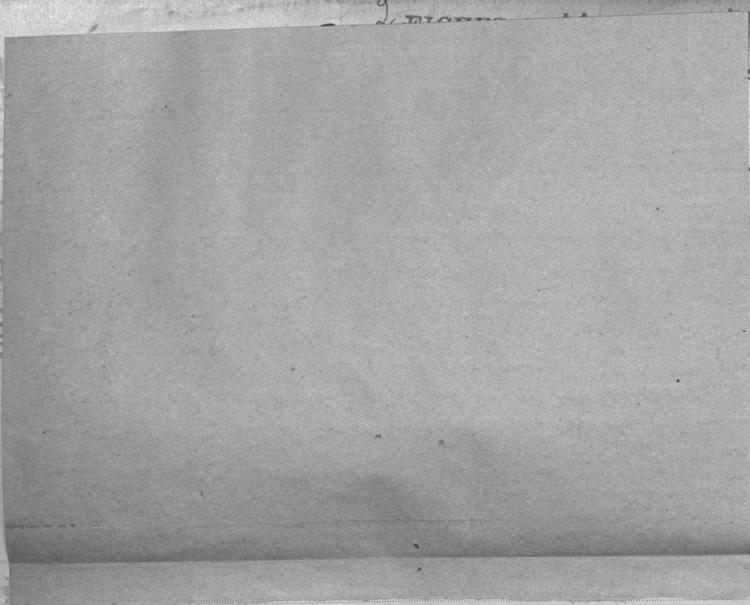
No remplir ce tableau que pour les hommes dont les services sont l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

- Esc. P. N. V. 12 29.8.1962

20

99<sup>e</sup> R. 2 g. e. u

- Es à l'Isère le 29.8.1962  
 - 1417



Numéro matricule du recrutement : <b>1148</b>	
Classe de mobilisation : <b>1910 1911 1909</b>	
<b>SIGNALLEMENT.</b>	
Cheveux <i>châtains clairs</i> , Yeux <i>châtains</i> Front <i>moyen</i> , Nez <i>rectiligne</i> Visage <i>étroit</i> , Renseignements physiologiques complémentaires :	
Taille : 1 mètre <b>74</b> centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre centimètres. Marques particulières :	
Degré d'instruction : <b>2</b>	
<b>NUMÉROS</b>	
CORPS D'AFFECTATION.	AU CONTRÔLE spécial.
Armée active. <b>99<sup>e</sup> Regt d'Inf</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>	
d'après guerre	
58 <sup>e</sup> Regt d'Infanterie 99 <sup>e</sup> Regt d'Infanterie	
<b>NUMÉROS</b>	
MATRICULE OU AU RÉPERTOIRE <b>6176</b>	
Disponibilité et réserve de l'armée active.	Disponibilité et réserve territoriale.
Arrivé au corps et affecté au <b>99<sup>e</sup> Regt d'Inf</b> le <b>17 octobre 1914</b> Arrivé au front le <b>17 octobre 1914</b> Blessé par maladie du <b>14/2/14</b> Incapable le <b>28 Mars 1917</b> à la <b>12<sup>e</sup> Co</b> Affecté le <b>10 Mars 1917</b> Fait prisonnier le <b>11 mai 1917</b> prisonnier des Dames Interné à <b>Warcobourg Saroy</b> Transféré à <b>Güssing</b> Rapatrié d'Allemagne le <b>1-1-19</b> Blessé au bras le <b>3-2-19</b> Affecté à la <b>12<sup>e</sup> Co</b> le <b>22 mai 1919</b> En congé illimité jusqu'au <b>30<sup>e</sup> Co</b> le <b>4 Sept 1919</b> .	
<b>ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</b>	
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.
la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
<b>1<sup>er</sup> septembre 1917</b>	

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

(1) *Admis en 1913 (art. 18) pour faiblesse*

(2) *Réconnu apte au service armé par la commission spéciale de réforme de Mermoz désignant en exécution de l'art. 9 de la loi du 7 avril 1913, le 29 octobre 1913.*

(3) *Obtenu du général Pot le 20<sup>e</sup> février 1914, l'indemnité de la 14<sup>e</sup> région, postérieurement aux opérations du conseil de révision, en vertu d'un arrêté du 20<sup>e</sup> février 1914. Morture à compter du 11 août 1914.*

(4) *Après au corps le dit jour. Par jugement le 11 mai 1917 au chemin des Dames. Interné à Meseburg Saroy. Transféré à Güssing.*

(5) *Rapatrié d'Allemagne le 1<sup>er</sup> janvier 1919 (dispensé). (6) Evacué (malade) le 17 Mars 1917 (3<sup>e</sup> aut Ormeil St. Et. le 10 Mars 1917).*

(6) *1<sup>er</sup> septembre 1919 en congé illimité de mobilisation. Echelon N° 5962.*

*Par le dépôt du 99<sup>e</sup> Regt d'Inf*

*Station à St Georges d'Espiraire (Isère) Certificat de bonne conduite "Accordé"*

*Passé le 1<sup>er</sup> Octobre 1923 classe 1911 de mobilisation*

*père de deux enfants (Art. 58 de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1923) Passé au 99<sup>e</sup> Regt d'Infanterie Plan A*

**ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.**

*Réformé temporairement n° 1, invalidité temporaire 25%, par Commission de Reforme du 17 octobre 1914 pour "sclérose des sommets, cicatrice de l'avant bras gauche."*

*Passé le 29 Avril 1925 classe 1909 de mobilisation*

*père de deux enfants (Art. 58 de la loi du 1<sup>er</sup> Avril 1923)*

*Réformé temporairement renouvelé N° 1 proposé pour pension, invalidité temporaire 25% par la Commission de Reforme de Lyon du 15 juillet 1925 pour "emphysème pulmonaire et sclérose des sommets, légère bronchite - cicatrice avant bras gauche" Réformé temporairement renouvelé N° 1, proposé pour pension temporaire invalidité 25% par la Commission de Reforme de Lyon du 19 mai 1926 pour "sclérose des sommets avec tendance à l'emphysème, état général bon. S.M. - Cicatrice de l'avant bras gauche adhérente au cubitus sans gêne fonctionnelle"*

*Classe servie auxiliaire, proposé pour pension, invalidité temporaire 25% par la Commission de Reforme de Lyon du 14 octobre 1929 pour "emphysème pulmonaire sans râles ni sillonnages sclérotiques discretes sans signes évolutifs, résumés satisfaisants"*

*Maintenu servie auxiliaire, proposé pour pension, invalidité permanente 20% art. 4 par la Com de Reforme de Lyon du 21 juillet 1928 pour "Bronchite et emphysème - emphysème pulmonaire récurrent"*

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.)

*99<sup>e</sup> R. I. 99<sup>e</sup> R. I.*

- Es à l'Isère, le 29.8.1962

MATHIEU CREEHE

1148

Número matriculé du recrutement : *1148*

Classe de mobilisation : *1910 1911 1909*

**SIGNALEMENT.**

Cheveux *châtains clairs*, Yeux *châtains*  
 Front *moyen*, Nez *rectiligne*  
 Visage *étroit*, Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre *74* centimètres.  
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.  
 Marques particulières :

Degré d'instruction : *2*

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôlé spécial.	MATRICULES ou au répertoire

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

- (1) *ajourné en 1913 (art. 18) pour faiblesse*
- (2) *Reconnu apte au service armé par la commission spéciale de reforme de Mermé résidant en exécution de l'art. 9 de la loi du 7 août 1913, le 29 octobre 1913.*
- (3) *Obtenu du général Pot les 2 et 3 subdivisions de la 14<sup>e</sup> région, postérieurement aux opérations du conseil de révision, un sursis d'incorporation actual 20<sup>h</sup> 7<sup>h</sup> *incorpore à compte ne 11 août 1914**
- (4) *aspire au corps le dit jour, fait publiquement le 11 mai 1917 au chemin des Dames Salsigne à Marseburg Sarre. Eransieu à Celles.*
- (5) *Repartie d'Allemagne le 1<sup>er</sup> janvier 1919 (Argistrud) (6) Eransie (malade) le 11*

Armée active. *99<sup>e</sup> Regt Inf*

Disponibilité et réserve de l'armée active. *58<sup>e</sup> Regt d'artillerie*

**AFFECTATIONS**  
 d'après guerre  
*99<sup>e</sup> Regt d'Infanterie*

**SANS AFFECTATION**

NUMÉROS: *6176*

Marques particulières :

Taille rectifiée : *1 m 74* cent.

Renseignements physiologiques complémentaires : *dep d'Isère*

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.**

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. N. RÉSIDENCE.

*Allemagne du 11 août 1914  
 à pool au 3 sept. 1914  
 Salsigne M. Oub 1914 - 16 Oct 1914  
 Eransieu 17 Oct 1914 - 10 Mai 1917  
 Eransieu 11 Mai 1917 - 31 X 1918  
 Salsigne 1<sup>er</sup> Janv 1919 - 3 sept 1919*

PÉRIODES D'EXERCICES.	1 <sup>re</sup> dans 1	, du	au
	Réserve... 2 <sup>e</sup> dans 1	, du	au
	Supplémentaires	dans 1	, du au
	Armée territoriale. 1 <sup>re</sup> dans 1	, du	au
	Supplémentaires	dans 1	, du au
	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du	au
		Du	au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
<i>1<sup>er</sup> septembre 1917</i>			

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services sont l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

*99<sup>e</sup> Regt Inf*